

**EXTRAIT**  
**Du 27 novembre 2025**  
**Registre des délibérations du conseil**  
**Municipal de la**  
**Commune de Minerve**  
**Séance du 27 novembre 2025**  
**L'an deux mille vingt cinq**  
**Et le 27 novembre**

**Nombre de conseillers**  
**Municipaux en exercice :**

10

**Nombre de membres**

**Présents ou représentés : 08**

**A 17 heures, le conseil Municipal de cette**  
**Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni**  
**au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil,**  
**en session du mois de mars sous la présidence de**  
**Monsieur Didier VORDY, Maire**

**Date de la convocation : 13 Novembre 2025**

Présents : Monsieur Didier VORDY, Maire, Monsieur Frederic PEYRAS, Madame Barbara SCHULZ, Monsieur René MIRALLES, Monsieur Olivier CALVET, Mme Barbara SCHULZ, Monsieur Julien GARDIENNET.

Procurations : Mr Christophe CABROL a donné procuration à Mme Barbara SCHULZ,

Absents excusés : Madame Catherine COINDRE

Absents non excusés : Monsieur Brice MARCOUIRE

Secrétaire de séance : Monsieur Peyras Frederic

Ordre du jour

Approbation du pv 2 octobre 2025

1/ délibérations

- Acoustique salle du peuple
- PLU mutualisé, validation du cahier des charges
- 25% crédits d'investissements 2026 et reste à réaliser
- Régularisation actif budget principal
- Décision modificative budgétaire Ostal de la Cesse
- Renouvellement convention CDG médecine préventive

2/points d'information

- Eclairage de la tour
- OGS
- Office de tourisme saison 2026
- Passerelle de Coupiac
- Hangar
- Théâtre de verdure

- Modification du règlement du Parc
- Aménagement du parking
- Visite archives de l'Etat

3/ travaux dissimulation/réseaux/Mayranne

4/ transfert de compétences eau/siaep

5/ vente rue de la tour

Approbation du pv 2 octobre 2025

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

## 1/ délibérations

- Acoustique salle du peuple

Le devis de la société Xylecho, dalles acoustiques echomel, est approuvé à l'unanimité pour 3004.8€ TTC

- PLU mutualisé, validation du cahier des charges

Le cahier de charge de sélection du prestataire est approuvé à l'unanimité

- 25% crédits d'investissements 2026 et reste à réaliser

La délibération d'affectation de 25% de crédits en 2026 (en attente de vote du budget) et le tableau des dépenses et recettes d'investissements restant à réaliser ainsi que la décision modificative budgétaire de transfert entre les opérations 216 et 206 sont approuvés à l'unanimité

- Régularisation actif budget principal

L'autorisation donnée au comptable public de régulariser le compte 13913

- Décision modificative budgétaire Ostal de la Cesse

Suite à un problème de comptabilisation des titres de recettes demandées au communes (mauvaise clef de répartition), une réunion s'est tenue fin septembre afin d'éclaircir la situation. Sur base d'un état récapitulatif fait par la secrétaire d'Aigne, il appert que la quote-part de Minerve en 2024 pour couvrir le déficit s'élève à 590.73€ et que la participation pour 2025 s'élève à 4005.13€ (déficit estimé à 29.853€). En investissement, le montant de la participation 2025 s'élève à 1182.9€.

Le conseil débat et s'interroge sur l'ampleur du déficit de fonctionnement, accepte de régulariser la situation de 2024 (un titre modifié devra être réenvoyé), et demande de plus amples explications pour 2025 avant décision et, accepte les quote-parts investissement.

- Renouvellement convention CDG médecine préventive

Le conseil accepte le renouvellement à l'unanimité.

## 2/points d'information

- Eclairage de la tour

Les travaux, interrompus suite à un retard de livraison des projecteurs se terminent fin novembre.

- OGS

En attente de la confirmation officielle du label Grand Site, un communiqué de presse est préparé, et surtout une journée conviviale et festive pour célébrer cette reconnaissance programmée le 27 juin à Minerve

- Office de tourisme saison 2026

Une rencontre a eu lieu avec Lydie Lemoine, directrice et JP Barthes, président de l'OT pour faire le bilan de la saison (positif – musée, visites église et village en hausse), et organiser la saison suivante. Il y a loin de la coupe aux lèvres. Rien n'indique avec certitude, ni de volonté affichée de leur part, de prendre en charge les 20h de renfort la saison d'été (Marie Tombarello). De même, peu d'enthousiasme pour envisager l'ouverture du dimanche.

- Passerelle de Coupiac

L'acte d'engagement a été signé. Les travaux commenceront courant février après la phase études. Les nouvelles pour l'obtention de la subvention du Département sont positives.

- Hangar

L'architecte finalise le permis de construire, échéance le 5 décembre. La procédure d'autorisation suivra (3 mois maximum ABF et 2 mois délai de recours).

- Théâtre de verdure

L'acte d'engagement du lot 1 a été signé. La subvention (53.000€) du département a été reçue.

Le terrassement commencera en janvier, après les travaux préparatoires.

Les discussions, avancées, ont permis de réduire significativement le coût du lot 2 (de 118.000€ à 67.105€)

Le montant actuel des subventions est supérieur au montant des travaux du lot 1.

En conséquence, monsieur le maire propose d'engager le lot 2 (maçonnerie) pour un montant de 67105€, l'espace convivialité est toujours en négociation et restera à attribuer. Le conseil marque son accord à l'unanimité.

- Modification du règlement du Parc

Le 14 Octobre 2025, le comité syndical du parc naturel régional du Haut-Languedoc a délibéré de façon positive sur l'adoption de nouveaux statuts applicables à partir de 2026.

Les principaux changements sont les suivants :

- D'un point de vue de la gouvernance, jusqu'à présent, le périmètre du parc était subdivisé en différents secteurs (secteur Minervois en ce qui nous concerne), chaque secteur était constitué d'un délégué par commune qui nommaient, au sein de ce secteur, un vice-président et un titulaire de secteur. Ces deux derniers siégeaient au comité syndical et le vice-président siégeait également au bureau. Désormais, le comité syndical sera directement constitué par l'ensemble des délégués communaux. Le bureau sera, quant à lui, constitué de membres directement élus au sein du comité syndical. Autre point important qui ne change pas mais qu'il faut rappeler : le comité syndical est également constitué d'élus de la région, et d'élus des 2 conseils départementaux concernés.

- D'un point de vue délibératif, jusqu'à présent, chaque titulaire et vice-président avaient une voix chacun qui représentait le secteur qui les concernait. Il en était de même pour les élus respectifs des conseils régional et départementaux. Celle du président comptait double en cas d'égalité.

Désormais, chaque commune aura une voix ce qui constituera la part des communes. Les conseils régional et départementaux auront 5 voix chacun ce qui représentera 15 voix au total pour ces trois acteurs. (Sur le fond, les 5 élus de chaque département porteront 45 votes, et les 5 élus de la région en porteront 90. Chaque élu de commune ne portera qu'une voix).

Enfin, lors des délibérations au sein du comité syndical, l'ensemble des votes des communes représentera 40% du résultat contre 60% pour les votes des conseils régional et départementaux.

Le système des suppléants reste inchangé. Et pour les communes de plus de 5000 habitants, il y aura 2 délégués.

- D'un point de vue financier, chaque acteur du comité syndical doit participer au travers d'une cotisation au budget du parc. La part fixe de la région est de 572000 euros, celle de chaque département est de 296000 euros, et celle de chaque commune est évaluée sur la base de 3 euros par habitant. Le changement pour les nouveaux statuts est le fait que la part des communes n'est plus fixe et y seront imputées les différentes variations de budget.

La commune est consultée afin de se positionner sur l'approbation de ces nouveaux statuts.

#### - Aménagement du parking

Des travaux d'embellissement ont eu lieu autour des bâtiments de la caisse de paiement et des toilettes (dalles de béton, aménagement de murets de protection et plantations).

L'espace naturel a été débroussaillé et les tas de terres et de pierres vers la route du Bouys, ont été étendus pour améliorer l'espace naturel tout en le conservant et permettre une solution de parking en cas de fortes affluences.

#### - Visite archives de l'Etat

Les archives de l'Etat sont venues faire leur inspection quinquennale le 7 octobre. Pas de remarques essentielles. Quelques remarques sur la possibilité de se séparer d'archives administratives (pièces comptables de plus de 10 ans, etc). Aucune remarque pour les archives, prolongation de la conservation du cadastre napoléonien en mairie au vu de sa conservation Il est à informer qu'un questionnement a été entrepris sur les archives du musée, avec des propos troublants, très précis, qui faisaient état d'informations qui ne pouvaient provenir que du village et qui se sont avérées inexactes (questionnement très précis sur présence-pertinence du garde-champêtre au musée alors même que la mairie n'avait pas transmis cette information aux archives de l'Etat) ...

Quelques caisses de documentation (revues, etc), et non pas d'archives, seront transmises aux Départements concernés (Oise, etc) par l'intermédiaire des archives de l'Etat.

### 3/ travaux dissimulation/réseaux/Mayranne

Monsieur le maire fait état de l'avancement des travaux de dissimulation des réseaux Mayranne suite à la fin du litige et l'acte notarial signé. Une première phase d'étude et d'actualisation du prix a été réalisée par Hérault Energies et s'élève à 134.000€ dont 71.600€ de subvention. Un accord de lancement des études (estimation 4 mois) est nécessaire pour lancer le dossier. Le conseil marque son accord de principe en attente d'un chiffrage plus précis des travaux à intégrer dans le budget 2026, sachant que 45.000€ ont été votés au budget 2025.

### 4/ transfert de compétences eau/siaep

Le transfert de compétences vers le siaep se poursuit, mise en œuvre au 1<sup>er</sup> janvier et les écritures de clôture et de transfert des résultats et de l'actif sont en cours. Le conseil marque son accord.

### 5/ vente rue de la Tour

Monsieur le maire informe de la vente d'un caveau rue de la Tour, dont les jardins en contrebas jouxtent les remparts. Il suggère au conseil de prendre contact avec l'acquéreur pour proposer l'achat de la partie jardin le long du chemin de ronde dans un souci de cohérence et de facilité d'entretien à venir. Un débat s'engage sur l'opportunité d'envisager cet emplacement pour une future maison Grand Site, idée intéressante mais peut-être prématurée.

Le conseil décide de ne pas préempter mais charge monsieur le maire de contacter l'acquéreur pour la partie jouxtant les remparts.

